



la France, première en Europe, lance le paquet neutre

Rubrique : actualités - Date : vendredi 26 septembre 2014

La France a décidé jeudi d'imposer le paquet de cigarettes neutre, une mesure en vigueur actuellement dans un seul pays au monde, l'Australie, dans le cadre d'un plan de lutte contre le tabagisme qui suscite la colère des cigarettiers. La Belgique ne prévoit rien de ce type actuellement, a indiqué le SPF Santé publique.

Même forme, même taille, même couleur pour chaque paquet

En France, les paquets de cigarettes seront standardisés et auront désormais la même forme, la même taille, la même couleur et la même typographie. L'Australie est le seul pays à avoir pour l'instant mis en place une telle mesure. Paris n'a pas précisé à ce stade le délai d'entrée en vigueur en France.

Une première en Europe

Le pays pourrait être le premier en Europe s'il devance l'Angleterre ou l'Irlande, qui ont également annoncé leur intention d'adopter prochainement une disposition similaire. Une directive européenne antitabac adoptée en février prévoyait d'accroître la taille des avertissements sanitaires sur les paquets, avec des images chocs et des slogans couvrant 65 pc de leur surface.

Une future incompréhension du public ?

Pour limiter l'exposition des enfants au tabagisme passif et débanaliser la consommation de cigarettes à leurs yeux, il sera à l'avenir interdit de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants et, plus inédit, dans les voitures transportant des mineurs de moins 12 ans. Cette mesure pourrait susciter des incompréhensions dans le public. Mais, selon la ministre de la santé Marisol Touraine, les enquêtes d'opinion ont montré une adhésion élevée à cet interdit. Une amende est prévue en cas d'infraction, la même que celle encourue lorsqu'on fume dans un lieu public, a-t-elle précisé.

Cigarette électronique interdite dans certains lieux

Quant à la cigarette électronique, qui connaît un engouement spectaculaire depuis deux ans, le plan anti-tabac prévoit qu'elle sera interdite dans certains lieux publics : il s'agit des établissements accueillant des mineurs (comme les écoles), des transports en commun et des espaces clos collectifs de travail. La publicité pour les e-cigarettes sera limitée, puis interdite définitivement en mai 2016, conformément à une directive européenne qui prévoit par ailleurs d'accroître la taille des avertissements sanitaires sur les paquets de tabac (65% de leur surface).

source rtl.be <http://www.rtl.be/info/monde/france...>